

Création d'un atelier ovin complémentaire sous signe officiel de qualité

Une opportunité pour diversifier
son exploitation en Dordogne



LA 03-94

Pourquoi créer un atelier ovin complémentaire ?

La **diversification des exploitations** est, dans le contexte actuel, ce qui fait leur force. En Dordogne, la majorité des exploitations sont diversifiées avec des schémas d'association entre un atelier bovin, noix, céréales ou volaille et un atelier ovin complémentaire.

Ce document est à destination des exploitants soucieux de diversifier leur exploitation mais aussi de toute personne intéressée par la mise en place d'un atelier ovin en complément d'une autre activité (agricole ou non). L'objectif principal est de **donner les clés pour créer un atelier ovin complémentaire sous signe officiel de qualité** tout en ayant connaissance des atouts et des contraintes.

Ce document est conçu par l'AREOVLA (Association Régionale des Eleveurs Ovin Viande et Lait d'Aquitaine), accompagnée par la CA 24 (Chambre d'agriculture de Dordogne) et l'IDELE (Institut de l'élevage).

Les exemples développés au sein de ce document témoignent de la complémentarité de certaines productions.

Installer **un atelier ovin complémentaire sous signe officiel de qualité apporte des plus values multiples :**

- Une complémentarité avec les autres ateliers (travail, surfaces, gestion des intrants...)
- Des d'investissements modérés
- Un cycle de production relativement court qui permet de dégager des revenus rapidement après l'installation du cheptel
- Une plus value économique via le signe de qualité (+60 à 80ct/kg)
- Une garantie des prix et le travail de commercialisation prise en charge en vendant à la coopérative.
- Bénéficier de la force collective d'une filière structurée qui est l'Agneau du Périgord

Ce document a également pour objectif d'accompagner sur certains points de vigilance :

- La charge de travail destinée à l'atelier complémentaire
- Le plan sanitaire et la gestion de la santé des animaux
- Les surfaces nécessaires pour implanter cet atelier et leur accessibilité

Construire son atelier ovin complémentaire ?

Hypothèses de départ

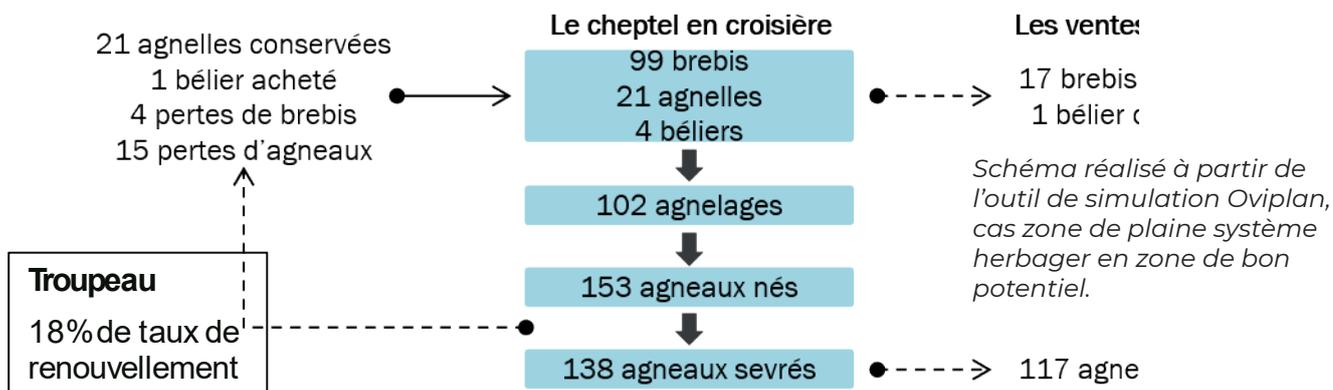
Création d'un **atelier complémentaire de 120 EMP** (Effectif moyen de femelles présentes) de races rustiques (Romane, Blanche du Massif Central, Lacaune viande, Charmoise, Causse du Lot) ou en croisement terminal avec des races bouchères : Berrichon du cher, Rouge de l'ouest, Texel, Ile de France, Suffolk. Pour des questions de simplification de l'atelier, les brebis seront conduites en **reproduction saisonnée avec une période de lutte en août-septembre et une mise bas par an et par brebis en janvier-février-mars**. Les brebis vides et les agnelles seront mises à la lutte en octobre.

Les 4 à 5 béliers utilisés pour la reproduction en **monte naturelle** sont des races bouchères citées précédemment.

La surface nécessaire à la conduite d'un cheptel de cette taille en Dordogne est de **23,5 ha de SAU dont 4,5 ha de culture de céréales** en rotation avec des prairies de courte durées riches en légumineuses. Pour réaliser l'ensemble des tâches liées à l'atelier ovin, il faut compter 0,3 UMO (unité de main d'œuvre) + 0,1 UMO salarié pour les fenaisons et la prise de congés. Le travail de l'atelier ovin est très saisonné. Il y a un fort pic de travail lors de l'agnelage et pendant les fenaisons.

Les agneaux issus du croisement entre une mère de race rustique ou semi-rustique et d'un père de race bouchère **seront vendus entre 80 à 180 jours** avec une moyenne à 120 / 130 jours afin de bénéficier du signe de qualité Agneau du Périgord IGP et Label Rouge.

Conduite de la reproduction



Calendrier conduite de la reproduction

	J	F	M	A	M	J	Jt	A	S	O	N	D
Lutte								■	■	■		
Mise bas	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Vente								■	■	■	■	■

■ lutte principale
■ rattrapage brebis vides et agnelles

Bilan de la reproduction :

85% de taux de mises bas, 150% de taux de prolificité, 10% de taux de mortalité agneaux

Bilan de la productivité :

115% de taux de productivité numérique

Alimentation

Le pâturage est ce qui coûte le moins cher ! Sa **bonne gestion** est une des clés de réussite de l'atelier. Il faut donc installer des clôtures fixes et/ou mobiles afin de réaliser un **pâturage tournant efficace**. La mise à l'herbe précoce début mars puis la récoltes de foins de qualité, réalisés entre la mi-mai et la fin juin sont aussi des éléments clés pour limiter les achats d'aliments. Après la repousse des premières coupes en foin, l'ensemble de la surface fourragère est valorisable par le pâturage. En fin de période estivale, du foin peut être apporté au pâturage pour pallier au manque d'herbe.

Besoins de l'atelier

Fourrage grossier distribué (T.MS)	Total atelier	Acheté
Foin	45	0%
Enrubannage	6	0%
Paille alimentaire	7	100%
Aliments concentrés distribués (qtx)	Total atelier	Acheté
Céréales	207	0%
Tourteaux	38	100%
Paille litière (tonnes)	Total atelier	Acheté
Paille	10	0%

Pour les agneaux en label

- Présentation des céréales entières dans la ration et à hauteur de 50% minimum
- Pas d'aliments de type bouchon, pas d'allaitement artificiel
- Sevrage des agneaux à 60 jours minimum

Répartition des surfaces

Céréales à paille (2,5 ha d'orge et 2 ha de triticale)	4,5
Prairies temporaires (dont 3 ha de luzerne)	14
Prairies naturelles	5

Bâtiment

Une **bergerie de 430 m²** (tunnel ou en dur, avec un minimum de 1,5 à 2 m² par brebis suitée et de 0,5 m² par agneau sevré) est à prévoir pour accueillir le cheptel sur l'exploitation hors période de pâturage et pendant les mises bas.

Cette bergerie devra **être pensée de manière à faciliter le travail au quotidien**. Il est indispensable de bien réfléchir à l'implantation géographique de la bergerie pour faciliter la sortie et l'entrée des animaux au bâtiment ainsi que l'acheminement d'eau au pré et de compléments, lorsque cela est nécessaire. L'équipement du bâtiment avec des **cornadis** ou d'un **parc ou couloir de contention** est conseillé. Les outils de contention facilitent le travail lorsque des soins doivent être apportés aux animaux (vaccins, soins des pieds, ...). Les **longueurs d'auge et d'abreuvoir** devront être suffisantes pour que tous les animaux aient accès à l'eau et à la nourriture (pour l'auge, comptez 3 brebis par mètre linéaire et 4 agneaux par mètre linéaire, pour l'eau, comptez un abreuvoir pour 40 à 50 brebis).

La profondeur d'aire paillée doit être d'au moins 4,5m pour permettre aux brebis d'agneler tranquillement. **La largeur du couloir de distribution des aliments est à adapter en fonction du mode de distribution prévu.**

Il faudra veiller à avoir **suffisamment de cases mobiles** pour isoler les mères et leurs agneaux lors des périodes de mise bas.

Utilisation des surfaces fourragères

Luzerne, 3 ha	Enrubannage	Foin	Foin	Pâture
PT longue durée dactyle, fétuque, RGI et RGH, 11 ha	Foin	Pâture		
Prairies naturelles, 5 ha	Pâture			

Marge brute

Ces valeurs sont liées **uniquement** à l'atelier ovin complémentaire et non aux autres ateliers.

€/EMP	Frais de concentrés	Frais d'élevage	Frais véto	Charges opérationnelles		Marge brute hors prime / EMP
Atelier Fourrager et Herbager en race rustique ou prolifique	43,0 €	9,4 €	9,1 €	61,5 €	Atelier Fourrager et Herbager en race rustique ou prolifique	70,4 €

Charges opérationnelles – Source : INOSYS Réseaux d'élevage, SOOV 2021

Résultat économique – Source : INOSYS Réseaux d'élevage, SOOV 2021

Principales aides spécifiques ovines de la PAC 2023

Aide ovine

- Détenir au moins 50 brebis éligibles et maintenir les animaux éligibles sur l'exploitation pendant au moins 100 jours
- Respecter un ration minimum de productivité de 0,5 agneau vendu/brebis/an
- **-> 19 €/brebis en 2022** + majoration des 500 premières brebis à 2 €/brebis + majoration pour les nouveaux producteurs de 6 €/brebis (éleveur qui a débuté une activité d'élevage ovin depuis moins de 3 ans)

ICHN : Indemnisation compensatoire de handicaps naturels

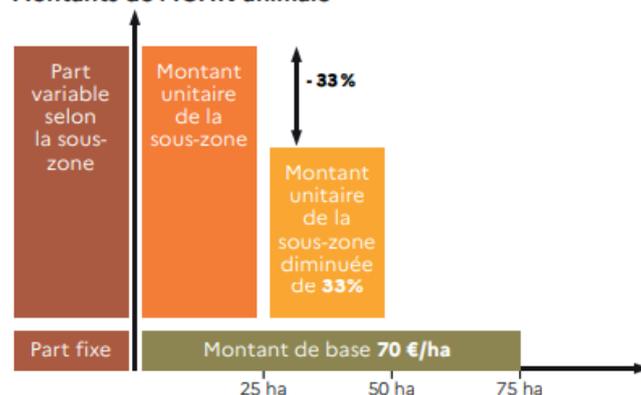
- Exploiter au moins 3 ha en zone défavorisée
- Détenir au moins 3 UGB soit 20 brebis

Aide à la production de légumineuses

- Détenir au moins 5 UGB soit environ 33 brebis
- Cultiver des surfaces en légumineuses fourragères (luzerne)
- **-> environ 140 €/ha en 2022**

(Chiffres issus du Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire)

Montants de l'ICHN animale



Atouts et points de vigilance des différents systèmes

SYSTÈME OVIN - BOVIN



POINTS POSITIFS

- Mutualisation des charges quand il y a deux systèmes herbivores (matériel de récolte, matériel de distribution, ...)
- Partage des surfaces -> utilisation complémentaire des prairies entre les vaches et les brebis = meilleure valorisation de l'herbe en système mixte
- Réduction des intrants médicamenteux -> dilution de la charge parasitaire des animaux en raison de la spécificité de la plupart des parasites à leur hôte
- Accroissement de la résilience face aux aléas climatiques et du marché par la diversification des produits vendus, sécurisation du revenu
- Possibilité d'étaler le travail et la diversité des activités qui évite la monotonie -> plus grande flexibilité dans la répartition du travail entre associés quand ils sont polyvalents, et au cours de l'année
- Production de fumier ovin riche en N/P/K (6,7kg N/t, 4kg P₂O₅/t, 12kg K₂O/t)

POINTS DE VIGILANCE



- Accès au foncier suffisant pour accueillir tous les animaux au pâturage
- Attention à la charge de travail lors des mises bas... vêlage et agnelage de printemps -> essayer de caler la période d'agnelage avant ou après la période de vêlage
- La mixité d'espèces peut favoriser la transmission de maladies bactériennes et virales (fièvre catarrhale ovine maligne, piétin, para-tuberculose, ...)
- Besoin d'acquérir des compétences spécifiques sur une deuxième espèce



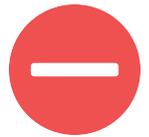
SYSTÈME OVIN - NOIX



POINTS POSITIFS

- Pâturage des noyers possible par les ovins 9 à 10 mois/an = entretien et fertilisation des noyeraies. Plus que 1 passage de broyeur/an !
- Possibilité de répartir les fortes périodes de travail sur l'année (ovins en janvier – février et noix en septembre – novembre)
- Réduction de la pression parasitaire des ovins possible par le rallongement des rotations de pâturage avec le passage sous les noyers en plus des prairies.
- Production de fumier ovin riche en N/P/K (6,7kg N/t 4kg P2O5/t, 12kg K2O/t)

POINTS DE VIGILANCE



- Avoir suffisamment de surface pour le pâturage des brebis en hiver ou en période de production de noix
- Protection des arbres :
 - Éviter le pâturage dans les vergers de moins de 7 ans
 - Sinon, installer des protections à chaque arbre et éviter les brebis de type lacaune qui grimpe facilement pour atteindre les banches basses.

SYSTÈME OVIN - VOLAILLE



POINTS POSITIFS

- Ovins spécialisés sur la surface fourragère = complémentarité avec un atelier hors sol -> le système ovin consomme peu de concentrés et valorise très bien l'herbe
- Utilisation de la fertilisation organique des 2 ateliers sur les prairies -> fumier ovin riche en N/P/K (6,7kg N/t 4kg P2O5/t, 12kg K2O/t)
- Fauchage des parcours
- Sécurisation du revenu de l'exploitant lors des périodes de grippe aviaire

POINTS DE VIGILANCE



- Coûts des investissements importants pour de petites structures
- L'aspect sanitaire -> bien délimiter la zone pour les volailles et la zone pour les ovins pour éviter la transmission de maladie (salmonelle en présence de poule)
- Comptabilité analytique pour voir la part qui provient de la volaille et la part qui provient des ovins -> la volaille sert souvent de trésorerie

SYSTÈME OVIN - CÉRÉALES



POINTS POSITIFS

- Valorisation des intercultures par les brebis -> économie de temps de tracteur et de carburant, sans risques de compaction, sans risques environnementaux liés à l'azote tout en produisant des protéines animales, sans concurrence pour les productions végétales
- Valorisation d'une partie de la production céréalière dans l'alimentation des brebis et des agneaux
- Nette réduction des intrants -> l'atelier animal fournit des effluents organiques qui permettent à la fois d'amender le sol et de fertiliser les cultures, réduisant ainsi les besoins en engrais chimiques, tandis que la paille des cultures sert de litière aux animaux -> fumier ovin riche en N/P/K (6,7kg N/t, 4kg P2O5/t, 12kg K2O/t)
- Accroissement de la résilience face aux aléas climatiques et du marché -> stabilise les fortes fluctuations interannuelles de l'atelier cultures, sécurisation du revenu, plus grande flexibilité dans la répartition du travail entre associés quand ils sont polyvalents, diversification des produits vendus qui tamponne les aléas du marché.
- Réduction de la présence des limaces suite au pâturage des inter-cultures.



POINTS DE VIGILANCE

- Le pâturage des céréales par les brebis ne présente de réels intérêts pour la culture que lorsqu'il est réalisé au bon stade, avant le stade épi 1 cm.
- Surface suffisante pour accueillir les ovins toute l'année sur l'exploitation
- Avoir une surface dédiée au foin et à la pâture
- Attention aux périodes de travail (foin, moisson, ...)



SYSTÈME OVIN - DOUBLE ACTIF



POINTS POSITIFS

- Atelier ovin unique
- Atelier spécialisé sur les surfaces fourragères -> valorisation des espaces au lieu de faucher ou broyer l'herbe
- Sécurisation du revenu par la double activité
- Revenu salarial -> aide à l'investissement
- Production de fumier ovin riche en N/P/K (6,7kg N/t, 4kg P2O5/t, 12kg K2O/t)



POINTS DE VIGILANCE

- Avoir une bonne organisation quotidienne
- Emploi du temps de l'autre activité qui doit coïncider avec les périodes de travail (attention en période d'agnelage)
- Non accès à l'ICHN lorsque le revenu salarial dépasse 7990 €.



POURQUOI CHOISIR L'AGNEAU DU PÉRIGORD ?



Un produit **haut de gamme** avec une **double certification**



Une IGP qui garantit l'origine du produit, le **respect des méthodes ancestrales** et l'histoire de la production ovine en Périgord.



Un **Label Rouge**, qui garantit une **qualité supérieure**. C'est le seul SIQO avec obligation de résultat via tests de dégustation à l'aveugle sur consommateurs !
(tests obligatoires tous les ans)

Un cahier des charges avec des exigences élevées **valorisant le travail de l'éleveur** et qui parlent au consommateur

- Des **brebis de races locales rustiques** (Lacaune, Blanche du Massif Central, Romane, Charmoise, Causses du Lot) adaptées au territoire Périgourdin, en croisement avec des **béliers bouchers** (Ile-de-France, Rouge de l'Ouest, Charollais, Suffolk, Texel, Berrichon) pour **une bonne conformation**.
- Un agneau âgé **de 80 jours à 180 jours** né et élevé jusqu'à l'abattage par le **même éleveur**.
- Un agneau nourri exclusivement par **tétée au pis** pendant au moins 60 jours puis par une alimentation complémentaire contenant au minimum 50% de la ration de **céréales entières ou applaties**. Une alimentation **sans OGM, sans huile de palme**.
- Un **respect du bien-être animal** à tous les stades de production avec notamment une **lutte naturelle, 210 jours minimum de pâturage** par an, une **litière végétale** ou encore l'interdiction de traitements médicamenteux minimum 7 jours avant l'abattage.
- Une carcasse d'un poids compris entre **15 et 21 kilos** et d'une conformation E, U ou R avec une couleur de **viande rosée claire et un gras blanc et ferme**.



Mes clients sont très satisfaits de l'Agneau du Périgord que je propose ! Je pense que l'IGP et le Label Rouge y sont pour beaucoup car ils encadrent bien les techniques d'élevage.

Francis Deschamps, boucher à Bordeaux

Produire sous appellation c'est l'assurance d'un produit reconnu, de qualité et en accord avec vos valeurs !



En rejoignant la filière, vous adhérez à une **coopérative impliquée** et bénéficiez de **garanties financières**

- Un prix garanti
- Un accompagnement technique
 - Un ramassage des agneaux
 - Une plus-value conséquente grâce au label

L'agneau du Périgord, c'est aussi un metteur en marché engagé pour le **développement des labels de qualité**

- Une stratégie affichée de développement des filières Label
- Une **mise aux normes** de la chaîne d'abattage d'agneau récente et de **nouveaux investissements** prévus
- Un taux de labellisation de **73%** (supérieur à la moyenne nationale de 68%)
- Une distribution auprès de **boucheries artisanales locales**

Produire sous l'appellation Agneau du Périgord, c'est bénéficier de la **qualité de son travail** :

c'est être accompagné, s'assurer des revenus stables valorisés par le label et la fierté d'un agneau bien produit.

J'ai eu la chance d'échanger avec un éleveur d'agneau du Périgord IGP lors d'une animation en magasin. J'ai tout de suite adhéré aux valeurs et le résultat dans l'assiette est formidable !

Catherine, Périgueux

Mes parents et moi sommes bouchers depuis 40 ans. On aime la bonne viande et pour l'instant nous n'avons jamais goûté un agneau aussi bon que l'agneau du Périgord !

Alexandre Audradet, boucher en région Parisienne

Contactez-nous

AREOVLA

3 avenue Leonard de Vinci
33608 PESSAC Cedex

05 56 00 84 50 - areovla@gmail.com

 Agneau du Périgord

Soutenir la notoriété du produit,
un enjeu indispensable !



PANCARTES EXPLOITATIONS

RÉALISATION DE VIDÉOS

RÉSEAUX SOCIAUX

SALONS ET EVENTS



ANIMATIONS POINTS DE VENTES



JEUX CONCOURS

RECETTES

Où trouver l'Agneau du Périgord ? Nos points de ventes en boucherie / GMS sur qualiteviande-aquitaine.fr



LA 03-94



VERSION AOÛT 2022

Credits photos : AREOVLA, UNSPLASH | Zoé Schaeffer, Pierre Herman, Xavier Von. Conception : AREOVLA